L'ÉVÉNEMENT SYNDICAL

N° 35 25e année · mercredi 31 août 2022 l'hebdomadaire du syndicat UNIA

Place de la Riponne 4 • 1005 Lausanne • tél. 021 321 14 60 • redaction@evenement.ch • www.evenement.ch JAA CH-1005 Lausanne P.P. / Journal Poste CH SA

L'AVENIR DE NOS RETRAITES EN JEU

THIERRY PORCHET

Plusieurs actions syndicales ont été organisées la semaine dernière dans l'ensemble de la Suisse contre AVS 21. Une réforme qui pénalise non seulement les femmes mais l'ensemble de la population. Rappel des enjeux. **PAGES 6-7**

POINT DE MIRE

Question existentielle

Sonya Mermoud

L'an dernier, plus de 83 millions d'animaux de rente ont été abattus contre 62 millions en 2012! Bien que restreint dans nos frontières, l'élevage intensif a gagné du terrain. Avec des implications particulièrement négatives en termes de souffrance animale – même si la Suisse possède une législation restrictive en la matière en comparaison avec d'autres pays – et d'environnement. Une situation qu'il sera possible de corriger le 25 septembre en votant en faveur de l'initiative visant à mettre un terme à cette dérive. Ses auteurs rappellent que 93% des poulets élevés pour leur chair sont confinés dans des halles d'engraissement pouvant compter jusqu'à 27 000 spécimens et ne voient jamais le ciel. Qu'au terme des cinq semaines de vie qui leur sont accordées, ils vacillent sur leurs pattes en raison de leur surpoids. Pas de meilleur traitement des cochons. Seuls 50% de ces mammifères disposent d'un accès à l'extérieur – au mieux une courette en béton – et peuvent s'entasser à dix dans des espaces grands comme des places de parc. Sans oublier les modifications génétiques qui les ont dotés de deux côtes supplémentaires. Quant aux vaches laitières, elles produisent 8000 litres de lait par an, le double que par le passé… Des réalités dictées par une quête effrénée de rentabilité et d'efficacité. En appréhendant les animaux de rente comme des marchandises. Bien loin des images de marketing de la grande distribution où apparaissent des paysans insistant sur le bien-être et la complicité qui les lie à leurs bêtes. Un marché de niche, fer de lance d'une communication s'apparentant à du *greenwashing*, dans une société devenue plus sensible à ces questions.

Dans ce contexte, le projet soumis aux urnes devrait inciter tout un chacun à s'interroger sur sa volonté de cautionner ou non l'élevage industriel. Un système cruel, orienté sur la seule maximisation des profits. Où plaçons-nous le curseur sur le barème du tolérable en ce qui concerne la souffrance animale? La problématique du climat et de la perte de la biodiversité pèse elle aussi de tout son poids dans la balance. Et cela alors que l'on ne cesse de mesurer l'ampleur des dégâts environnementaux – cet été a été particulièrement emblématique en la matière. Aujourd'hui pourtant, et en dépit des recommandations des experts du domaine, la consommation de viande reste élevée: en Suisse, elle s'élève à 52 kilos en moyenne par an et personne. Des ventes soutenues à grands renforts de publicités et de prix cassés des grandes enseignes. Et jamais ou très rarement pour des offres bios. Une aberration aux conséquences aussi nuisibles pour la santé.

Sans surprise, le Conseil fédéral et la majorité du Parlement rejettent l'initiative au motif que la Suisse protège déjà très bien les animaux. Dans les rangs des adversaires, on évoque encore le prix de ce projet pour les consommateurs. Qui devraient, en cas d'acceptation, dépenser un peu plus pour leur steak, cuisse de poulet ou œufs. Peut-être, mais on sera d'autant plus attentifs à ne pas manger de la viande tous les jours. A réduire le gaspillage. Tout en bénéficiant de produits labellisés. Les opposants affirment encore que les importations de produits carnés augmenteront, et ce en provenance d'Etats bien moins regardants que la Suisse en matière de maltraitance animale. Non rétorquent les initiants qui exigent dans ce cas aussi une application des standards bios. Et prévoient un délai de 25 ans pour la mise en œuvre de leur texte. Quoi qu'il en soit, cette initiative s'inscrit dans une vision plus large, existentielle. Elle contribue à l'impérative nécessité de changer de paradigme. De sortir d'une surexploitation de la nature alors que nous vivons dans un monde fini, aux menaces clairement identifiées. Si ce n'est par égard pour les animaux, au moins par respect pour les nouvelles générations et, à terme, leur survie… ■

PROFIL

Olivier Forel, accordéoniste et militant.
PAGE 2

SUISSE
L'écart des salaires se creuse.
PAGE 3

CONSTRUCTION
Bilan canicule catastrophique.
PAGE 5

PÉTITION
Nouvelle mobilisation pour des multinationales responsables.
PAGE 9

MÉTISSAGE MUSICAL ET MILITANCE DANS L'AIR

Accordéoniste et compositeur professionnel, militant popiste, Olivier Forel rêve d'un monde où chacun pourrait vivre de ses passions et dans l'harmonie

Sonya Mermoud

OLIVIER VOGELSANG

Olivier Forel, sans son piano à bretelles, le temps d'une pause et de l'échange à l'association Artefax à Lausanne.

C'est un accordéoniste «ravi», comme il se qualifie lui-même. Un musicien et compositeur de 62 ans qui vit de son art depuis une quarantaine d'années. Avec des hauts et des bas, ayant traversé des années particulièrement fastes et d'autres qui auront donné le blues à ce féru de jazz. A l'image de la période Covid dont il ressent aujourd'hui encore les effets... Cet indépendant aux yeux d'un bleu perçant, cheveux longs noués en queue de cheval, n'a jamais pourtant envisagé une autre voie professionnelle. Il confie son amour de la musique, support à l'expression de ses émotions, comme son besoin de la scène, espace de partage. «Si je suis heureux? Je ne souhaiterais en tout cas être à la place de personne d'autre. Dans ce sens, je peux répondre par l'affirmative», précise Olivier Forel, qui appréhende son accordéon comme «un prolongement de lui-même» pour lequel il a ressenti un véritable coup de cœur. «C'est le seul instrument polyphonique portable. Il est pareil à un orgue que je peux prendre partout, en jouer assis ou debout... J'aime sa sonorité, la liberté qu'il m'offre», argumente le passionné, qui admet pourtant que, jeune, il l'avait en horreur. Il entame d'ailleurs son parcours en s'initiant au clavier.

LE JAZZ, UNE RÉVÉLATION

«Mon grand-père, mélomane et violoniste, m'a offert un piano quand j'avais 8 ans, dans l'espoir que je puisse l'accompagner», se souvient le Vaudois qui ne comblera toutefois jamais cette attente. Mais qui va rencontrer, à l'âge de 13 ans, le jazz. Un genre qu'il étudiera dans différentes écoles, touché aussi par ses origines, et qui déterminera son choix de devenir musicien professionnel. «J'en suis tombé amoureux comme certains découvrent Dieu», rigole cet «incorruptible» athée, fermé à l'idée de la destinée, et croyant plutôt à un hasard «qui fait souvent bien les choses...». Des rencontres et des événements fortuits ouvrent plusieurs fois des opportunités sur son chemin. En vacances en France, Olivier Forel, âgé alors de 17 ans, a la chance de croiser la route de Bernard Lubat, musicien et chanteur français de renom. Un an après, sa maturité de latin et d'anglais en poche, le Vaudois rejoint l'artiste et sa compagnie, en renfort à l'organisation du festival d'Uzeste. Une expérience très appréciée. «C'était une belle période, entre Paris et les Landes, souvent sur les routes. Le retour en Suisse, douze mois plus tard, a été difficile», se remémore l'homme, qui ne restera toutefois pas sans projets longtemps. Cocktail, un groupe de rock biennois, approche le jeune pianiste d'alors qui se produira quelques années à leurs côtés. Il se familiarisera aussi à la variété avec un organiste. La rencontre avec un orchestre de bal va par la suite donner un nouvel élan à la trajectoire d'Olivier Forel. La nécessité d'engager dans la nouvelle formation un accordéoniste le pousse à relever le défi.

GARE AUX DÉRIVES

«J'ai travaillé comme un fou», relate le musicien. Depuis il ne se départira plus de cet instrument qui l'accompagnera sur les cinq continents, visitant pas moins de 65 pays, et composant une musique métissée aux influences diverses. Notamment inspirée de ses séjours en Amérique du Sud, en particulier au Brésil – un lieu où il se sent comme à la maison – ou encore à Buenos Aires où il a décroché en 2015 une résidence d'un semestre. Dans ce contexte, le récent débat sur «l'appropriation culturelle» a de quoi l'irriter. Pour mémoire, un groupe alémanique jouant du reggae et dont certains membres arboraient des dreads a été contraint d'interrompre son concert en raison de ce motif... «Je suis outré, c'est stupide et particulièrement contre-productif», s'indigne Olivier Forel, qui dénonce dans la foulée différentes mouvances considérées comme ultras, tout en regrettant l'absence de dialogue. «Nombre de luttes sont nécessaires et importantes, mais gare aux dérives, aux glissements dangereux qui mènent au fascisme.» Le cœur bien accroché à gauche, le sexagénaire s'est toujours passionné pour la politique. Fils d'un médecin communiste, il accompagne, gamin, son père lors de ses tournées dans les baraquements de saisonniers italiens, sensibilisé à leurs difficiles conditions d'existence et aux inégalités. Il deviendra, lui aussi, membre du POP et s'engagera activement. D'abord comme député vaudois, une fonction qu'il remplira neuf années durant avant de siéger,

> «Si je suis heureux? Je ne souhaiterais en tout cas être à la place de personne d'autre»

une décennie, au Conseil général à Neuchâtel où il vit depuis 25 ans. Aujourd'hui, le militant continue à s'engager au coup par coup. La semaine dernière, il a par exemple fait résonner son accordéon sur des stands organisés par Unia contre AVS 21 et officié comme crieur de slogans...

L'HUMOUR CONTRE L'AIGREUR

Parallèlement, le popiste se révèle aussi très actif dans la vie associative de son quartier. Et rappelle qu'en Suisse, la frange des pauvres et des laissés-pour-compte est une réalité. Mais s'il est «moyennement» révolté, il refuse de céder à l'aigreur qu'il redoute. Et se soigne avec un certain sens de l'humour et de la dérision. Le danger, jugé bien présent, de voir le monde foncer droit dans le mur, n'empêche pas non plus cet homme de garder sa confiance dans les humains. En misant également sur le collectif, en particulier la jeunesse, et une énergie du désespoir susceptible de générer des transformations. «L'histoire est un grand balancier», déclare-t-il, restant «un peu» optimiste et cultivant des valeurs de respect et de solidarité comme la notion de plaisirs simples. Au chapitre de ses loisirs, Olivier Forel se consacre volontiers au bricolage. Et pour se ressourcer l'homme, en couple depuis une quarantaine d'années, compte sur son art, sur les différences culturelles et les émotions. Il conclura l'entretien par un «Vive l'utopie!». «Je veux parler des passions. Il faut les vivre intensément. Sans limites. Et sans porter préjudice à autrui», invite cet accordéoniste qui, lors de moments de grâce, parvient en jouant à se déconnecter de son corps et de son esprit. Une sorte d'alignement sur de parfaits accords... ■

1 + 1 = 11
David Prêtre/Albedo

Des moustiques venaient se suicider dans les applaudissements.

QUAND LE PATRON GAGNE 141 FOIS PLUS QUE L'EMPLOYÉ

Les écarts de rémunérations continuent de se creuser révèle une étude d'Unia, estimant que des augmentations générales des salaires s'imposent

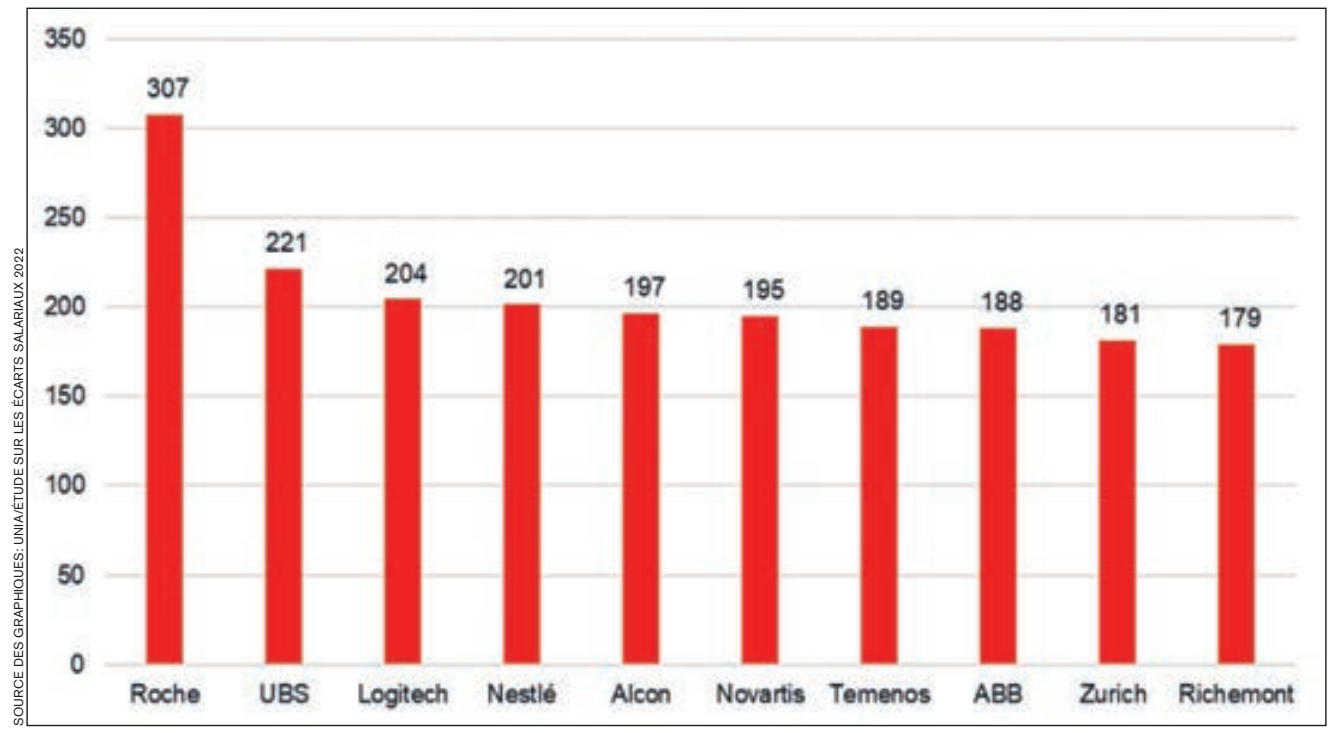

SOURCE DES GRAPHIQUES: UNIA/ÉTUDE SUR LES ÉCARTS SALARIAUX 2022

Voici les dix entreprises présentant en 2021 les plus grands écarts de salaires entre les employés les moins bien payés et les dirigeants. Le PDG de Roche, Severin Schwan, remporte la mise. Dans cette société, le collaborateur qui perçoit la rémunération la plus basse devrait travailler 307 ans pour gagner le même montant que son patron touchant annuellement plus de 15 millions de francs.

Textes Jérôme Béguin

Les dirigeants d'une quarantaine de grands groupes suisses ont gagné l'an dernier en moyenne 141 fois plus que leurs employés les moins bien payés, selon une étude d'Unia. Réalisée chaque année depuis 2005, cette enquête du syndicat montre l'évolution des rémunérations dans les plus grandes sociétés et, partant, les tendances à l'œuvre dans le monde des entreprises. On peut constater que, sous l'effet de la stagnation des bas salaires et de la progression des rémunérations des managers, les écarts salariaux continuent de se creuser. L'inégalité la plus criante revient à Roche où Severin Schwan gagne 307 fois plus que le collaborateur au plus bas salaire. Ce dernier devrait donc trimer 307 ans pour atteindre les 15 millions de francs que le CEO empoche chaque année. Derrière Roche suivent UBS, Logitech, Nestlé, Alcon (pharma), Novartis, Temenos (logiciels) et ABB. Plus loin se détache le groupe Richemont, qui, entre 2020 et 2021, est passé d'un écart de 1:96 à 1:179, car le salaire le plus élevé a progressé de 86%. A l'autre bout, du côté des bons élèves, on trouve Bachem, entreprise active dans la pharma, et le groupe Coop. Dans ces deux sociétés, l'écart se situe à 1:12, soit le coefficient proposé par la Jeunesse socialiste dans son initiative «Pour des salaires équitables» refusée par le peuple en 2011. Avec 1:18, Migros fait moins bien que son concurrent. Dans la moitié des entreprises étudiées, les salaires les plus bas sont inférieurs à 50 712 francs, soit 4226 francs par mois.

«L'écart salarial moyen que nous avons tiré de notre étude est représentatif des plus grandes entreprises. Dans les plus petites, les salaires des managers ne sont pas aussi élevés, mais nous constatons pourtant que, là aussi, les écarts se creusent», indique Noémie Zurlinden, économiste au département politique d'Unia et responsable de l'étude. Selon les données de l'Office fédéral de la statistique, les 10% des salaires les moins élevés n'ont augmenté que de 0,5% entre 2016 et 2020, tandis que les 10% les plus élevés progressaient de 4%. Les rémunérations des top-managers, soit 10% des cadres supérieurs, ont bondi de 12%. Les salaires nominaux n'ont évolué que de 2,5%, cette stagnation ne se justifie pas dans la mesure où, sur la même période, la productivité a sensiblement progressé.

AUGMENTATION URGENTE...

«Pour arrêter cette tendance, il est important de prendre conscience de la nécessité d'une augmentation générale des salaires et, en particulier, des salaires bas et moyens, explique Noémie Zurlinden. Il faut que les salariés obtiennent une part plus conséquente de la valeur qu'ils produisent. Cette augmentation prend, en outre, un caractère urgent cette année en raison du renchérissement. Les salariés risquent en effet de subir une baisse du revenu disponible. C'est particulièrement problématique pour les salariés modestes. Les entreprises doivent prendre leurs responsabilités non seulement envers leurs collaborateurs, mais aussi à l'égard de l'ensemble de l'économie. Si le pouvoir d'achat diminue, les conséquences se feront sentir pour tous. En ce sens, les augmentations individuelles qui, par nature, ne bénéficient pas à tout le monde, ne suffisent pas.» Pour l'économiste, limiter les écarts salariaux comme le proposait l'initiative de la Jeunesse socialiste pourrait être une mesure valable. «Mais on a vu comme il est difficile de faire aboutir de telles revendications. En attendant, il nous faut, je pense, travailler syndicalement dans les entreprises pour obtenir des augmentations générales des salaires.»

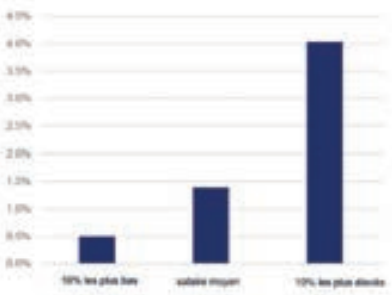

Augmentation des salaires réels, de 2016 à 2020.

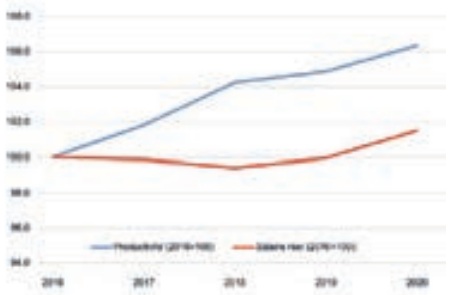

Productivité du travail et salaires réels, de 2016 à 2020.

Nul doute que les syndicalistes d'Unia pourront s'appuyer sur cette étude lors des négociations salariales de cet automne. ■

THIERRY PORCHET

Entre 2016 et 2020, les 10% des salaires les moins élevés n'ont augmenté que de 0,5% tandis que les 10% les plus élevés progressaient de 4%. Les rémunérations des top-managers, soit 10% des cadres supérieurs, ont elles bondi de 12%.

LES ACTIONNAIRES SONT AUSSI TRÈS GÂTÉS

Les dirigeants ne sont pas les seuls gâtés, les actionnaires aussi. Au cours de l'exercice 2021, les groupes examinés par Unia ont versé près de 42 milliards de francs à leurs actionnaires, soit un montant proche de l'année précédente. Roche, Nestlé, Novartis, ABB et UBS pointent là encore en tête de liste.

De plus, les actionnaires ont profité de rachats d'actions à hauteur de 40 millions. Cette pratique consiste pour les sociétés inscrites en Bourse à racheter une partie de leurs propres actions pour les détruire afin de faire monter les cours.

Quatre entreprises ont distribué une somme supérieure à l'EBIT, le bénéfice avant intérêts et impôts, soit Roche, Nestlé, Temenos et Lindt & Sprüngli. Pour effectuer ces versements, ces entreprises doivent puiser dans leurs réserves ou s'endetter, ce qui affecte les projets d'investissement et réduit les dépenses de personnel. Credit Suisse fait fort aussi, malgré des pertes de 1,65 milliard, la banque réussit à distribuer pour 257 millions de dividendes.

Certaines entreprises qui réalisent de gros bénéfices n'hésitent pas à licencier en masse. C'est le cas de Novartis, qui s'est séparé de 400 collaborateurs l'année dernière sur le site de Bâle et qui a annoncé fin juin la suppression de plus de 8000 postes dans le monde, dont 1400 en Suisse, soit plus de 10% de ses effectifs dans notre pays. Roche et UBS ne sont pas en reste, avec, respectivement, 400 et 700 licenciements.

L'étude d'Unia a encore comparé le montant des versements aux actionnaires aux dépenses de personnel. Chez Roche, qui pointe toujours en tête de liste, le rapport est de 62,9% pour les actionnaires contre 37,1% seulement pour les salariés. Derrière, il y a EMS-Chemie (62,7%/37,3%) ou Nestlé (49,8%/50,8%). Les dépenses en personnel ne sont toutefois pas connues pour certaines entreprises, comme ABB ou Novartis. ■

Télétravail: le droit à la déconnexion au cœur d'un accord

Syndicats et employeurs européens ont signé un programme de travail visant notamment à réglementer le droit à la déconnexion. Un accord qualifié d'historique

THIERRY PORCHET

L'accord entend réglementer le télétravail afin de limiter le risque, pour le personnel concerné, d'être joignable en tout temps.

Sonya Mermoud

La pandémie a contribué à l'essor du télétravail et au risque accru encouru par le personnel d'être joignable en tout temps. Cette situation a conduit les syndicats et les employeurs européens à signer, fin juin, un programme de travail couvrant la période 2022-2024 qui inclut notamment la négociation d'un accord juridique contraignant sur le télétravail et le droit à la déconnexion. Ce dernier succédera à un arrangement datant de 2002 qui comprenait à ce propos une série de recommandations non obligatoires et qui, considéré aujourd'hui comme largement dépassé, sera révisé. «Il s'agit d'un signal important de l'engagement des partenaires sociaux comme acteurs clés pour modeler le fonctionnement des marchés du travail futurs et de la première fois depuis 2010 qu'un tel accord sera mis en œuvre sous forme de directive», note la Confédération européenne des syndicats (CES) dans un récent communiqué. Les organisations des travailleurs entendent ainsi, à travers cette démarche, s'assurer que l'activité professionnelle ne déborde pas sur le temps libre des collaborateurs. Le programme de travail conjoint va toutefois plus loin, intégrant d'autres domaines de coopération comme la transition verte, l'emploi des jeunes ou encore le droit à la vie privée versus la surveillance liée au travail via les technologies de contrôle et leur pertinence. Figurent également à l'agenda les questions liées à la formation en miroir aux compétences recherchées et les projets de renforcement des capacités dans la mise en œuvre d'accords-cadres existants des partenaires sociaux.

«Les accords entre syndicats et employeurs constituent le fondement d'une société décente. Le présent accord est ambitieux quant à ses objectifs et concerne plusieurs grands défis auxquels travailleurs et employeurs sont confrontés aujourd'hui», a déclaré Luca Visentini, secrétaire général de la CES. De son côté, Markus J. Beyrer, directeur général de BusinessEurope, a souligné le rôle fondamental du dialogue social afin de «rendre les marchés du travail plus productifs, compétitifs et résilients». «Ce programme illustre un effort et un engagement partagés en ces temps de rapides changements du marché du travail.» ■

Besoin de faire le point et de définir vos objectifs ?

Le bilan de compétences peut vous aider !

L'approche tient compte des expériences que vous avez acquises dans tous les domaines (travail, formation, famille, engagement bénévole).

Chacun d'entre nous a besoin, à un moment donné, de faire le point sur son propre parcours et ses souhaits pour l'avenir. Le bilan de compétences est une démarche qui va vous permettre de savoir où vous en êtes professionnellement et personnellement.

Il est un révélateur des potentiels. Il s'applique à toutes et à tous, quel que soit l'âge, le statut ou le niveau d'études.

Une séance d'information est proposée avant le cours (participation indispensable).

Mardi, 4 octobre 2022 à 19h00

Secrétariat Unia, rue de la Jeunesse 2, 2e étage (nouveaux locaux), 2800 Delémont

Informations et inscription :
transjurane@unia.ch, T 0848 421 600
Michele De Bonis, T 079 297 38 80

UNIA

UNIA
Le Syndicat.
Die Gewerkschaft.
Il Sindacato.

Stand d'informations et de propagande contre la réforme AVS21 – Samedi 3 septembre 2022

Le GI Rétraité-e-s vous invite à une journée de mobilisation dans la zone piétonne de Neuchâtel à partir de 10h avec :

- **Crieur public**
- **Partie officielle**
- **Témoignages**
- **Quizz**
- **Initiative de l'USS « mieux vivre sa retraite »**

AVS 21 2× NON

La réforme AVS 21, c'est une économie exclusivement portée sur le dos des femmes alors que leurs rentes vieillesse sont déjà inférieures d'un tiers à celle des hommes.

Une réduction des rentes des femmes de 7 milliards rien que sur les 10 prochaines années.

Le début d'un démantèlement global : la retraite à 67 ans pour tout le monde est déjà sur la table !

Pour protéger nos rentes et la plus importante de nos assurances sociales, mobilisons-nous pour dire NON à AVS21

L'ÉVÉNEMENT SYNDICAL
Place de la Riponne 4
1005 Lausanne
Tél. 021 321 14 60
Fax 021 321 14 64
redaction@evenement.ch
www.evenement.ch

ÉDITEUR *L'Événement syndical*
Syndicat Unia

PRÉSIDENT *Yves Defferrard*

RÉDACTRICE EN CHEF *Sylviane Herranz*

RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE
Sonya Mermoud

ADMINISTRATEUR *Nicolas Jacot*

JOURNALISTES
Sylviane Herranz, Sonya Mermoud, Aline Andrey, Manon Todesco, Jérôme Béguin

COLLABORATEURS RÉGULIERS
Evelyne Brun, Vincent Di Silvestro
Christophe Gallaz, Ambroise Héritier, David Prêtre, Jean-Claude Rennwald

PHOTOGRAPHES
Thierry Porchet,
Olivier Vogelsang

ABONNEMENTS *39 éditions par an*
Abonnement annuel Fr. 60.–
Abonnement de soutien Fr. 100.–
forum@evenement.ch
Publicité pub@evenement.ch

CONCEPTION & MISE EN PAGES
Atoll "îlots graphiques"
Catherine Gavin

IMPRESSION
Pressor SA, Delémont
Tirage contrôlé 55 111 exemplaires

Cours de langues pour les membres d'Unia

Conscient que le français est devenu indispensable pour exister en Suisse, Unia met en place des cours de langue pour ses membres. Nous offrons aux membres d'Unia en collaboration avec la fondation ECAP en Suisse Romande, des cours spécifiques aux différentes branches ainsi que des cours interprofessionnels à des conditions très avantageuses.

Inscrivez-vous et parlez-en autour de vous.

Fribourg (le samedi matin)
Lausanne (le soir pendant la semaine ou samedi matin)
La Chaux-de-Fonds (le samedi matin et samedi après-midi)
Neuchâtel (le soir pendant la semaine ou samedi matin ou samedi après-midi)
Monthey ou Martigny (le samedi matin)
Yverdon (le samedi matin)
Vevey (le samedi matin)

Intéressé-e ? Alors inscrivez-vous directement auprès d'ECAP (infovd@ecap.ch, tél. 021 320 13 27) ou contactez le secrétariat Unia près de chez vous.

Vous trouverez plus d'informations sur les offres actuelles sur unia.ch/coursdelangues

UNIA

AMNESTY INTERNATIONAL
SPREADING HOPE SINCE 1961

Depuis 60 ans et aujourd'hui plus que jamais :

Agir pour le changement

Amnesty sauvegarde et renforce les droits humains partout dans le monde – avec succès. Aujourd'hui, notre mouvement compte plus de 10 millions de personnes.
Vous aussi, soyez de la partie !

Faites un don avec TWINT

AVS 21
2× NON
Payer plus pour recevoir moins?

LE COURRIER

L'information a un prix, son indépendance aussi

Offrez (-vous) un média engagé!

2 mois d'essai dès 19 Frs.

lecourrier.ch | 022 809 55 55

CONSTRUCTION: UN BILAN CANICULE CATASTROPHIQUE

Unia, le Sit et Syna tirent la sonnette d'alarme sur les conditions de travail des ouvriers de chantiers à Genève durant cet été caniculaire

NEIL LABRADOR/ARCHIVES

Selon les syndicats, l'organisation du travail pour protéger les travailleurs a clairement été inexistante.

Aline Andrey

«Faut-il avoir des morts sur les chantiers, comme dans d'autres pays, pour que la protection des travailleurs soit une priorité avant l'avancement des travaux? L'Etat peut-il continuer à ne pas prendre ses responsabilités et à permettre que les routes soient goudronnées pendant la période caniculaire? Les organes de contrôle ont-ils continué à ne pas sanctionner les entreprises qui mettent en danger les travailleurs?» Après un été caniculaire, trois syndicats genevois actifs dans le secteur de la construction alertent sur la situation qui prévaut sur les chantiers. Devant les médias dans la ville du bout du lac, le 25 août dernier, et dans un communiqué, Unia, le Sit et Syna tirent à boulets rouges sur l'absence de mesures prises par le patronat pour protéger la santé des travailleurs, et sur l'inaction des organes de contrôle. Ils soulignent, une fois encore, les obligations légales des employeurs comme assurer des pauses régulières, fournir de l'eau fraîche et un équipement adéquat, organiser les chantiers différemment en programmant des travaux plus légers les après-midi, voire en donnant congé.

MISE EN DANGER DES TRAVAILLEURS

Après avoir visité des centaines de chantiers cet été, les trois syndicats dénoncent: la grande majorité des entreprises n'ont pas formé ni informé les travailleurs sur les risques liés à la canicule et sur les mesures à prendre pour se protéger, certaines n'ont pas distribué d'eau fraîche comme le prévoit la loi, ni fourni de la crème solaire, ni des vêtements légers, ni des lunettes de soleil, ni de protège-cou, ni mis à disposition des lieux frais pour les pauses. «Manifestement, les entreprises concernées, et cela est particulièrement grave, n'ont toujours pas compris qu'il incombait aux employeurs d'assurer la protection du personnel», soulignent les syndicats qui ont dû insister notamment sur l'importance des pauses durant l'après-midi. Et d'ajouter: «Les entreprises n'ont également pas organisé les activités de telle manière que le travail le plus pénible soit effectué le matin et le plus léger l'après-midi. L'organisation du travail pour protéger les travailleurs a clairement été inexistante. Certaines entreprises du génie civil, dans le cadre de travaux publics, ont même maintenu le goudronnage de routes dans l'après-midi, par une chaleur extrême, mettant en danger la santé et la sécurité des travailleurs, alors que les pics de canicule étaient connus de toutes et tous. Il faut remarquer que certaines de ces entreprises sont récidivistes.»

«La question des travailleurs temporaires est aussi importante, car les entreprises de construction et les agences de placement se renvoient la balle concernant la mise en place des mesures de protection», renchérit José Sebastiao, secrétaire syndical d'Unia Genève, qui précise: «Ce ne sont pas des critiques, mais des constats.»

DES DÉNONCIATIONS RESTÉES LETTRE MORTE?

Du 13 juillet au 12 août, les syndicats sont intervenus directement auprès de 25 entreprises et ont effectué 50 dénonciations auprès des organismes de contrôle: l'OCIRT (Office cantonal de l'inspection et des relations du travail) et l'IPE (Inspection paritaire des entreprises). «Si nous savons que l'IPE a effectué quelques contrôles sur le terrain, selon nos informations, l'OCIRT effectue les contrôles par courrier, en demandant aux entreprises si elles ont mis en œuvre les mesures, pointent les syndicats. La tendance qui prédomine est plutôt à la mansuétude à l'égard des entreprises qui dysfonctionnent alors que les infractions commises constituent, au sens du Code pénal, de véritables mises en danger de la santé et de la vie des travailleurs.» Dès lors, ils appellent les associations patronales à assumer leurs responsabilités; les organes de contrôle à être plus réactifs et fermes dans leurs interventions qui doivent se conclure, au besoin, par des sanctions exemplaires; et l'Etat a une plus grande responsabilité sur ses propres chantiers, même si le délai des travaux dû aux intempéries ou à la canicule doit être rallongé. «Si rien ne bouge l'été prochain, on déposera des plaintes pénales pour mise en danger de la santé des travailleurs», assène José Sebastiao. Enfin, les syndicats exigent un fonds Intempéries-canicule avant l'hiver. «Ce fonds est discuté depuis quinze ans avec le patronat, sans résultat. Et depuis le début de l'année avec l'Etat de Genève. Il est temps de passer à l'action pour aboutir à ce fonds avant l'hiver. Les critères d'arrêt des chantiers doivent être clairs», ajoute le secrétaire syndical, pour qui ces interruptions doivent être ajoutées aux délais pour éviter les pénalités. Il complète: «Ce fonds alimenté par le patronat et l'Etat devrait être actionné dès le premier jour, sans délai de carence.» Car si le Canton de Vaud possède déjà son fonds Intempéries, le délai de carence de deux jours, ou de quatre demi-journées, reste un frein à l'arrêt des chantiers. «Je crois que la situation est la même partout, dans tous les cantons», résume Sébastien Genton, secrétaire syndical d'Unia Vaud. Pendant ce temps, la Société suisse des entrepreneurs, au niveau national, préconise une flexibilisation du temps de travail et donc la possibilité de prolonger les horaires l'été... ■

Pour l'OCIRT, le bilan est positif

Propos recueillis par Aline Andrey

Face aux critiques des syndicats, l'OCIRT (Office cantonal de l'inspection et des relations du travail) répond aux questions de *L'Evénement syndical* par l'intermédiaire de la porte-parole du Département de l'économie et de l'emploi (DEE), Esther Mamarbachi.

QUESTIONS RÉPONSES

Quel bilan tire l'OCIRT concernant la situation sur les chantiers durant cet été caniculaire?
Le bilan est positif. La collaboration entre l'inspection paritaire des entreprises (IPE) et l'Inspection du travail (IT – un des services de l'OCIRT) a très bien fonctionné. Il a notamment été convenu – et communiqué aux syndicats – que l'IPE fournissait une équipe de terrain qui pouvait intervenir pour effectuer des constats sur place tandis que l'Inspection du travail se chargeait principalement de la prise de mesures sur la base des constats effectués par l'IPE.

L'OCIRT n'effectue-t-il ses contrôles que par courrier comme le regrettent les syndicats?
Comme déjà dit précédemment, il y a répartition de travail entre l'IT et l'IPE. L'IT peut aussi effectuer des contrôles de terrain en cas d'urgence ou d'indisponibilité d'inspecteurs IPE. Ce qui a notamment été fait cet été.

Que deviennent les dénonciations des syndicats auprès de l'OCIRT?
Toute dénonciation est traitée. Mieux elle est étayée, plus rapide sera son traitement. Ainsi, les dénonciations effectuées cet été auprès de l'OCIRT n'ont pas toutes pu être suivies d'effets, car les dénonciations syndicales étaient peu documentées, voire lacunaires. Si la dénonciation est trop générale, l'OCIRT et l'IPE doivent préalablement démarrer un contrôle, ce qui prend bien évidemment plus de temps.

Avez-vous fermé ou suspendu des chantiers? Avez-vous vu des améliorations entre le début et la fin de l'été?
Cet été, nous avons procédé à une interdiction préventive d'activité sur le chantier de Pictet-de-Rochemont (pose de revêtement phono-absorbant). Entre le début et la fin de l'été, la situation s'est évidemment améliorée au gré de nos interventions, lorsque des mesures ont été demandées par l'IT.

Qu'en est-il du projet de fonds Intempéries-canicule?
Nous n'avons pas attendu la période caniculaire de cet été pour nous pencher sur la situation, parfois critique des employés, notamment sur les chantiers. Les syndicats le savent, puisqu'ils font partie du groupe de travail «Intempéries-canicule» mis sur pied par le Conseil de surveillance du marché de l'emploi (CSME) au début de l'année, à leur demande. Il s'agit d'un groupe de travail tripartite (syndicats, associations patronales et Département de l'économie et de l'emploi). Les discussions sont en cours et le DEE est bien sûr favorable à ce qu'une solution soit trouvée, par exemple avec la création d'un fonds Intempérie-canicule. ■

POING LEVÉ

LIBÉREZ JULIAN ASSANGE PLEASE!

Par Jérôme Béguin

Nils Melzer est titulaire de la chaire des droits de l'homme à l'Académie de droit international humanitaire et de droits humains à Genève. Ce Zurichois a aussi été rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture jusqu'en avril dernier, date à laquelle il a rejoint la direction du CICR. Cette personnalité n'hésite pas aujourd'hui à lancer un pavé dans la mare: «En enquêtant sur le cas de Julian Assange, j'ai trouvé des preuves irréfutables de persécution politique et d'arbitraire judiciaire, ainsi que de torture et de mauvais traitements délibérés», écrit-il dans *L'Affaire Assange.* Traduit de l'anglais par la Vaudoise Diane Gilliard et publié par les Editions Critiques, son ouvrage sort en librairie le 9 septembre. Rappelons qu'après s'être réfugié pendant sept ans à l'ambassade d'Equateur à Londres, le fondateur de WikiLeaks est détenu à l'isolement depuis trois ans à la prison de haute sécurité de Belmarsh. Le Gouvernement britannique a approuvé une demande d'extradition vers les Etats-Unis. L'Australien est en effet dans le collimateur de l'administration américaine. Depuis 2010, le site qu'il a créé a publié plus de 700 000 documents classifiés, jetant une lumière crue sur les activités militaires et diplomatiques étasuniennes, en particulier en Irak et en Afghanistan.

Les Etats-Unis n'ont eu de cesse de le traquer et de le discréditer, mobilisant à cette fin leurs alliés. Nils Melzer dénonce dans son livre «une collusion délibérée des services de renseignement dans le dos des parlements nationaux et du grand public», ainsi que des «reportages manipulés et manipulateurs dans les médias». La procédure en Grande-Bretagne a été marquée par des violations flagrantes de l'Etat de droit, remarque-t-il. Nous sommes loin de la mansuétude accordée à Augusto Pinochet entre 1998 et 2000. Poursuivi pour crime contre l'humanité par plusieurs pays, dont la Suisse, le dictateur avait été aimablement rapatrié au Chili par le cabinet Blair après un séjour confortable dans une villa de luxe près de Londres.

«Il y a une chose que les gouvernements craignent, c'est le feu des projecteurs médiatiques.» Selon Nils Melzer, pour mettre fin à la persécution d'Assange, il suffirait que les grands médias anglo-saxons haussent le ton. Or, les reportages de ceux-ci «continuent d'osciller entre l'insipide et le boiteux» sans comprendre que cette affaire «exprime une régression sociétale monumentale». La liberté de la presse n'est pas seulement en cause, on touche là au fondement même de la démocratie. Poursuivre un journaliste ou un lanceur d'alerte pour avoir dévoilé des informations est le propre des régimes autoritaires. La journaliste russe Marina Ovsiannikova, qui avait à la mi-mars interrompu un journal télévisé en brandissant une pancarte anti-guerre, a ainsi été placée sous contrôle judiciaire, elle risque une peine de dix ans de prison. S'il est traduit devant un tribunal étasunien, Assange encourt, lui, 175 ans. ■

UNE VOTATION CRUCIALE, QUI SCELLERA L'AVENIR DE NOS RETRAITES

A Neuchâtel, le coup d'envoi de la mobilisation contre AVS 21 a été donné mercredi dernier avec une action et une conférence de presse. Le comité unitaire cantonal est revenu sur les enjeux de la réforme et a interpellé les hommes, eux aussi concernés

Textes Sylviane Herranz
Photos Thierry Porchet

«Fini de jouer, pas touche à nos rentes!» Sur le gazon du bord du lac à Neuchâtel, quatre femmes vêtues de costume-cravate s'amusent avec d'immenses ballons noirs sur lesquels s'affichent des professions féminines. A côté, des militantes et des militants, jeunes et moins jeunes, du comité unitaire neuchâtelois contre AVS 21 dénoncent ces bourgeois jouant avec les retraites. Des tracts sont distribués aux passants pour les inviter à voter deux fois Non le 25 septembre, contre AVS 21 et contre la hausse de la TVA. L'action, qui se déroule dans le cadre de la semaine de mobilisation d'Unia et de l'Union syndicale suisse, conclut la conférence de presse du comité. Ce dernier rassemble les syndicats neuchâtelois, le Collectif pour la Grève féministe et la Marche mondiale des femmes, la Grève pour l'avenir et les partis de gauche.

«Nous dénonçons une réforme inique, perverse et qui accentue les inégalités», souligne le comité, qui tient à faire ressortir son absurdité, «en total décalage avec la réalité sociale et du marché du travail». Interpellé par les sondages donnant une forte majorité d'hommes soutenant la réforme, le comité a rappelé que la votation du 25 septembre «est cruciale pour tout le monde et scellera l'avenir de nos retraites quel que soit notre genre».

Les discriminations perdurent. Alors que les femmes assument toujours 50% de travail domestique en plus que les hommes même chez les jeunes couples, leur rente moyenne est inférieure de 37%.

ENFUMAGE

«J'ai une maman, une compagne, deux filles. J'espère qu'un retour à la raison s'opérera chez les hommes et qu'ils comprendront que l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes est une attaque contre toutes et tous», lance Alexandre Martins, vice-président de l'Union syndicale cantonale de Neuchâtel, avant de mettre l'accent sur l'un des arguments des partisans de la réforme: les prétendus problèmes financiers de l'AVS. Chiffres à l'appui, il démontre que les prévisions catastrophiques ayant précédé chaque révision de l'AVS ne se sont jamais réalisées. Dernier exemple, les chiffres mentionnés en janvier 2022 par l'Office fédéral des assurances sociales qui prétendait que, si la réforme ne passait pas, l'AVS se retrouverait avec un trou de 5,6 milliards en 2032. Quatre mois plus tard, le même office parle d'un déficit de 3,75 milliards en cas de refus, soit un tiers de moins! Entre les deux dates, les résultats de l'AVS pour 2021 étaient publiés, affichant un bénéfice de… 2,5 milliards de francs! «Cet enfumage n'a qu'un seul but: nous faire croire que la situation de l'AVS est fragile pour nous faire accepter de travailler plus longtemps», note le syndicaliste, appelant les femmes et les hommes à garder la tête froide et à voter de manière déterminée, comme en 2004 et en 2017, contre le départ à la retraite à 65 ans pour les femmes.

UNE FABRIQUE DE LA PAUVRETÉ

Secrétaire syndicale d'Unia, Solenn Ochsner renchérit en indiquant que, contrairement aux «allégations de M. Berset», cette réforme ne rééquilibrera pas les relations hommes-femmes «mais creusera encore plus les inégalités et contribuera à appauvrir davantage les retraitées». Là encore, les chiffres sont parlants. Dans le canton de Neuchâtel, la moyenne des personnes ayant droit à des prestations complémentaires (PC) à l'AVS se monte à 18,2% contre 12,6% au niveau suisse. Une situation qui touche particulièrement les femmes, puisqu'elles sont 22% à avoir besoin des PC, contre 14,2% des retraités. «En augmentant l'âge de la retraite, nous fabriquons des pauvres, c'est un non-sens économique», lance la syndicaliste avant d'exiger de régler d'abord le problème des inégalités salariales, ce qui rapporterait 9 milliards de francs à l'AVS entre 2023 et 2031.

«QUI OSERA REGARDER CES FEMMES DANS LES YEUX?»

Aïcha Berger, permanente de l'Association de défense des chômeurs, illustre le décalage entre AVS 21 et la réalité des seniors sur le marché du travail: «Les chômeurs entre 50 et 64 ans représentent 51% des chômeurs de longue durée, alors qu'ils ne sont que 30% des personnes au chômage. Les seniors rament dans un marché de l'emploi en constante évolution qui ne veut plus de ceux qui ne tiennent pas la cadence.» Pour bien des femmes, dit-elle, c'est un défi d'arriver à l'âge de la retraite en ayant un emploi. Et cela dans des conditions difficiles pour beaucoup, ayant vécu nombre de discriminations durant toute leur vie professionnelle, auxquelles s'ajoutent la pénibilité des travaux féminins et les doubles journées de travail. «Les femmes sont deux fois plus exposées aux risques de troubles musculo-squelettiques que les hommes», explique Aïcha Berger avant de questionner: «Qui osera regarder dans les yeux ces femmes aux épaules cassées par les gestes de l'usine, ces soignantes au dos plié pour avoir fait durant des années la toilette de nos grands-parents, ces agentes d'entretien épuisées par des heures de ménage sans fin, celles rendues folles par la charge supplémentaire et solitaire de leur enfant ou de leurs parents malades? Qui osera les regarder dans les yeux et leur dire qu'elles devront travailler un an de plus, par souci d'égalité?»

«Il faut convaincre tous les hommes qui voteront pour AVS 21 qu'ils se tirent une balle dans le pied. Si le oui gagne, on ouvrira la porte à la hausse de l'âge de la retraite pour tous», lance Marianne Ebel, du Collectif pour la grève féministe, dénonçant une égalité à l'envers: «Les femmes travailleront plus pour avoir moins de rentes, alors que déjà, avec le 2e pilier, les écarts avec les hommes sont énormes.» Aujourd'hui retraitée, elle rappelle qu'elle a travaillé des années en sachant que ses cotisations payaient les rentes AVS de ceux qui en avaient fait de même auparavant. Et face aux prévisions alarmistes, son message est clair: «Aussi longtemps qu'il y aura des salaires, il y aura des rentes!»

LES HOMMES SE TROMPENT

Président du Parti socialiste neuchâtelois, Romain Dubois s'emporte contre les intentions de vote des hommes qui pourraient faire aboutir le camp du oui. «Ce soutien est une double erreur», souligne-t-il. Les chiffres actuels de la structure des salaires révèlent que, pour un même travail, les femmes gagnent encore près de 11% de moins. Quant à la productivité, elle n'a cessé d'augmenter: «Ce qu'une personne produit aujourd'hui en une heure était réalisé en une semaine au XXe siècle. Il est honteux de vouloir augmenter la durée du travail alors qu'on devrait débattre de sa diminution.» De plus, le renforcement de la TVA aura un effet clair sur le revenu des couples de retraités. «Cette réforme est néfaste, c'est la classe moyenne et la classe la plus défavorisée qui en pâtiront», conclut-il, signalant l'engagement unanime du PS contre la réforme.

Jeune député suppléant au Grand Conseil, le Vert Emile Blant témoigne de l'appréhension des jeunes générations face aux retraites: «J'ai souvent entendu sur le ton de la plaisanterie que "de toute façon, quand on sera vieux, on n'aura plus de retraite". Derrière ce fatalisme se cache une vraie inquiétude. Si une AVS stable est un prérequis à notre départ à la retraite dans 40 ans, on ne peut pas comprendre qu'une telle réforme ne vise pas plus loin que les dix prochaines années et qu'elle pénalise encore plus les femmes, ce qui est profondément inacceptable.» Lui aussi interpelle les hommes qui peuvent penser être gagnants avec AVS 21: «Personne ne sera gagnant. Avec la TVA, tout le monde sera touché. Il n'est pas imaginable de vouloir la rehausser dans un contexte où certains ménages se questionnent s'ils auront les moyens de se chauffer cet hiver! C'est pour cela, pour protéger les femmes, les jeunes, les retraités, que nous appelons à voter Non à cette AVS 21 sans vision.» ■

De fausses représentantes du camp bourgeois, jouant allègrement avec les retraites des travailleuses actives dans les professions féminines. C'est avec cette action symbolique de dénonciation que le comité unitaire neuchâtelois a lancé sa campagne contre AVS 21 la semaine dernière.

LAUSANNE
MOBILISATION CONTRE AVS 21 LORS DE LA VENUE D'ALAIN BERSET

«AVS 21, une réforme indispensable.» Tel est le thème de la présentation qu'Alain Berset donnera le 5 septembre prochain lors d'une conférence organisée à Lausanne par la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie, l'Union patronale suisse et la Fédération des entreprises romandes Genève. Le conseiller fédéral socialiste y défendra son projet, contesté par les syndicats et son propre parti, lors d'une soirée qui accueillera également un débat contradictoire entre les conseillères nationales Léonore Porchet des Verts vaudois et Simone de Montmollin du PLR genevois.

Le comité unitaire vaudois contre AVS 21 invite à se rassembler ce jour-là, à 18h, devant le Musée cantonal des beaux-arts (MCBA) à Lausanne où se tiendra la conférence. «Manifestons notre colère, crions nos slogans contre cette réforme scandaleuse», note le comité, invitant aussi chacun à faire campagne autour de soi, une mobilisation maximale étant nécessaire pour gagner le 25 septembre. ■

Manifestation lundi 5 septembre à 18h, MCBA, place de la Gare 16, à Lausanne.

Marianne Gay, retraitée, militante Unia et PS, Bevaix

«Pourquoi je m'engage contre AVS 21? C'est d'abord parce que je pense aux jeunes. Ce n'est pas normal de vouloir allonger la durée du travail alors qu'on parle de semaine de quatre jours. On fait pile le contraire! Il y a aussi cette révision de la Loi sur l'égalité qui a été votée il y a quelque temps et qui, dans dix ans n'existera plus! Ce changement de loi ne sert pratiquement à rien, il n'y a aucune sanction… Les patrons font comme ils veulent. S'ils ne font pas le contrôle de l'égalité salariale dans leur entreprise, ils ne risquent rien. De plus, très peu d'entreprises sont concernées. Tant qu'on n'a pas réglé ce problème de l'égalité, tant que les femmes toucheront des salaires de misère, qu'elles seront engagées à temps partiel, dans les magasins ou ailleurs, pour ne pas leur payer le 2e pilier, je refuse que l'on change quoi que ce soit dans l'AVS!

Je me bats aussi contre l'augmentation de la TVA. Pourquoi ne pas faire une taxe sur les produits de luxe? Les pauvres n'auraient pas à payer. Ils ne sont pas courageux à Berne… Si AVS 21 passe, ce sera un coup d'accélérateur pour la hausse de l'âge de la retraite pour tous. Les travailleurs, mais aussi les patrons, devront cotiser plus longtemps.

Nos aïeux ont construit un monde dans lequel j'ai eu la chance de vivre. Un monde que nos contemporains sont en train de tout ficher par terre. Il faut que nos jeunes se mobilisent. Je suis convaincue qu'on arrivera à gagner des voix parmi eux. Il faut que le monde change pour eux. Ce n'est pas possible de continuer comme ça.

Allons tous voter Non le 25 septembre, jour de la fête des vendanges!» ■

Florent, psychologue du travail, membre SSP et militant de Solidarités, Neuchâtel

«Je m'engage contre AVS 21 en distribuant des flyers et sur les réseaux sociaux. Les sondages montrent que, même dans nos rangs, des hommes n'ont pas la même sensibilité sociale, des gens hésitent. Pour moi, le meilleur argument est que cette réforme va ouvrir une brèche, provoquant d'autres réformes contre tout le monde. Nous devons rappeler notre solidarité de classe, ne pas se tromper de cible. La crise du climat et la crise sociale ont les mêmes causes. Ce n'est pas aux femmes de bosser plus longtemps, il faut taxer les riches. Eux ne vont pas souffrir de cette réforme, les femmes riches non plus.

L'opposition hommes-femmes n'est pas valable, elle arrange le gouvernement. Nous devons favoriser des choses qui vont dans le bon sens, comme l'initiative 1:12 qui n'a hélas pas été adoptée, ou l'initiative cantonale sur les soins dentaires sur laquelle nous allons aussi voter le 25 septembre. Là, il n'y a pas d'enjeu de genre.

J'espère que les premiers sondages auront l'effet d'un électrochoc. Quant à notre impact sur les réseaux sociaux, un premier aspect positif montre que nous avons touché des gens qui ne nous suivaient pas habituellement. Il y a aussi un paradoxe sur la manière de mener cette campagne. Nous devons le faire avec des bouts de ficelle alors qu'en face, ils ont des gros moyens. Mais c'est motivant, cela nous permet d'avoir un débat démocratique.» ■

«65 ans, c'est toujours Non!» C'est ce qu'a tenu à réaffirmer la coalition fribourgeoise contre AVS 21 le samedi 27 août, journée déclarée par l'Union syndicale suisse comme le moment fort de la campagne contre cette nouvelle réforme de l'AVS. La coalition cantonale regroupe de nombreuses organisations syndicales, associatives et politiques. Emmenée par l'Union syndicale fribourgeoise et la Grève féministe, elle compte sur l'engagement, entre autres, des femmes socialistes, des jeunes Verts et des jeunes popistes. Ensemble, ils appellent à faire «front commun» contre AVS 21 qui ouvre la porte à d'autres projets aux conséquences néfastes pour toutes et tous, notamment dans le 2e pilier.

UNIA

Durant toute la semaine dernière, Unia Valais a tenu des stands dans les différentes villes du canton et distribué des flyers sur les parkings des centres commerciaux pour inviter la population à voter deux fois Non à la réforme de l'AVS le 25 septembre prochain. Dans toute la Suisse, le syndicat s'est mobilisé pour informer la population sur les enjeux d'AVS 21, entre hausse de l'âge de la retraite des femmes qui signifie la perte d'une année de rente, augmentation de la TVA, et pas en avant vers un relèvement du départ à la retraite pour tous.

PAS DE BLANC-SEING POUR LA FRAUDE FISCALE

La gauche et les syndicats s'opposent à la réforme de l'impôt anticipé sur les obligations soumise en votations le 25 septembre

Jérôme Béguin

La votation cruciale sur AVS 21 fait un peu d'ombre à un autre objet important au menu du 25 septembre, la modification de la Loi fédérale sur l'impôt anticipé. La majorité de droite du Parlement et le Conseil fédéral veulent supprimer cet instrument servant à empêcher la soustraction fiscale au prétexte qu'il pénaliserait l'économie.

La Confédération perçoit un impôt anticipé sur les revenus tirés des titres émis en Suisse par les entreprises ou les collectivités publiques pour emprunter de l'argent. Les banques ponctionnent 35% sur les intérêts et ne reversent cette somme que si le compte est correctement déclaré aux impôts. Le même système est appliqué aux comptes en banque de Monsieur et Madame Tout-le-monde et fonctionne plutôt bien. Alors pourquoi le changer? L'idée est de favoriser les investisseurs, qui ne seraient plus privés d'une partie de leurs avoirs entre le prélèvement et le remboursement de l'impôt, et la place financière, qui pourrait ainsi récupérer des opérations de financement d'entreprises actuellement menées à l'étranger.

Mais la réforme ne s'arrête pas au fait de supprimer l'impôt anticipé sur les obligations. Les intérêts des comptes bancaires des personnes morales (les entreprises) et des investisseurs étrangers seront également exemptés. En outre, ce paquet ficelé prévoit de supprimer le droit de timbre de négociation pour les obligations suisses, soit une taxe de 0,15% perçu à l'achat et à la vente de ces titres.

DES CENTAINES DE MILLIONS DE FRANCS EN MOINS

L'administration fédérale évalue le manque à gagner lié à cette réforme entre 215 et 275 millions de francs par an. Si les taux d'intérêts grimpent, les baisses de recettes seront cependant plus importantes. Jusqu'à 800 millions, met en garde le comité composé du PS, des Verts, du Parti évangélique et de l'Union syndicale suisse qui a déposé un référendum. Une partie de l'addition devra être réglée par les cantons et les communes.

Pour le comité référendaire, ce projet revient à donner carte blanche à la fraude fiscale au détriment de la collectivité. «On veut priver l'Etat et les services publics de plusieurs centaines de millions de francs, tout en facilitant la criminalité fiscale», a dénoncé la semaine dernière Pierre-Yves Maillard, le président de l'USS, lors d'une conférence de presse. Faute de financement compensatoire, il faut en effet s'attendre à des réductions de prestations des services publics ou alors à des augmentations d'impôts ou de taxes. C'est un peu cher payé sachant que seulement 200 grands groupes, banques et sociétés de financement bénéficieront de la mesure, soit 0,03% de toutes les entreprises suisses. Finalement, la question à laquelle il faut répondre le 25 septembre est la suivante: voulons-nous avantager la place financière, les grandes entreprises, les investisseurs, les grosses fortunes et les délinquants fiscaux ou, au contraire, préférons-nous défendre la justice fiscale et favoriser les ressources des collectivités publiques et les services publics? La gauche et les syndicats ont choisi la seconde option et ont déjà réussi à stopper le projet de réforme des droits de timbre, balayé par 62,7% des votants le 13 février dernier. ■

Après dix ans de blocage des salaires, Unia exige des augmentations

A l'occasion de l'assemblée générale de la Fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture (FREPP), à Lausanne, Unia a «accueilli» ses représentants pour rappeler les revendications des employés du second-œuvre romand. Le syndicat exige une compensation intégrale de l'inflation et une revalorisation des salaires réels. Il souligne, dans un communiqué, que «cela fait dix ans qu'aucune augmentation digne de ce nom n'a été concédée». «Cette attitude alimente une guerre des prix délétère qui encourage la sous-traitance et pressurise les conditions de travail. Il en découle une spirale de sous-enchère tirant salaires et prix vers le bas. Les entreprises générales profitent largement de cette situation au détriment des entreprises locales», dénonce Unia. Autres conséquences: le pouvoir d'achat du personnel en pâtit, tout comme la qualité du travail et l'attractivité du métier. Les apprentis se font d'ailleurs rares, alors que la branche connaît déjà une pénurie critique de main-d'œuvre. Le syndicat indique, par ailleurs, que la conjoncture dans la construction a été excellente ces dernières années, permettant ainsi aux entreprises de revaloriser les salaires des quelque 22 000 travailleurs couverts par la Convention collective de travail du second-œuvre romand (CCT-SOR). ■ **AA**

UNIA

VOUS AVEZ DES DROITS

TEMPORAIRES: LE DÉPLACEMENT JUSQU'AU CHANTIER DOIT ÊTRE PAYÉ!

Le 26 mars 2021, la Cour d'appel civile du Tribunal cantonal vaudois a rendu un arrêt – confirmé ensuite par notre Haute Cour – entérinant une bonne fois pour toutes les droits du travailleur temporaire. On le sait bien, en Suisse et de manière générale dans le contexte d'un marché du travail globalisé, l'employé intérimaire est bien moins protégé encore qu'un travailleur ordinaire et peut être la cible de manœuvres illicites de la part des entreprises.

Ainsi, un membre du syndicat Unia, embauché comme collaborateur auprès de Technic Emplois SA à Lausanne, a dû se battre contre cet employeur et a ensuite récupéré une dizaine de milliers de francs à titre de temps de déplacement et de frais kilométriques. Bien que les contrats signés à l'époque par les parties aient prévu expressément que le chantier était le lieu de travail où débutait la mission, le Tribunal a rappelé **qu'un chantier ne peut pas être considéré comme un lieu d'engagement.** Le travailleur, qu'il soit fixe ou temporaire, doit être rattaché juridiquement au siège d'une entreprise et un chantier ne peut être considéré comme tel.

En effet, la Loi fédérale sur la location de services (LSE) est claire: l'entreprise intérimaire doit appliquer les conventions collectives aux travailleurs temporaires – concernant le salaire et la durée du travail – au même titre que ces conventions sont appliquées aux employés fixes. La CCT-LSE (CCT Location de services) ne traitant pas du temps de travail lié aux déplacements ainsi que du remboursement des divers frais, ces derniers faisant partie intégrante du salaire, il y a lieu de se référer à la CCT de la branche concernée pour définir les prétentions auxquelles un employé peut aspirer à ce sujet (art. 3 al. 1 CCT-LSE). Les dispositions d'un contrat de mission ou d'un contrat-cadre ne peuvent donc pas se substituer à celles plus favorables d'une CCT étendue!

En définitive, il est question de mettre sur un pied d'égalité les travailleurs temporaires et les travailleurs bénéficiant de contrats de travail fixes en prévoyant que les dispositions des CCT (étendues) relatives au salaire et à la durée du travail soient applicables à l'ensemble des employés d'une même entreprise. Il s'agit tout simplement d'éviter un dumping social dont certaines entreprises s'évertuent à tirer profit au détriment de la loi, et de l'humain.

Ces pratiques illégitimes et scandaleuses consistant à ne pas payer les travailleurs temporaires correctement et à les priver d'une bonne partie de leur salaire se sont généralisées ces dernières décennies et doivent absolument cesser. A défaut de contrôles rigoureux et étendus de la part d'une instance supérieure, chaque travailleur peut de son côté calculer et enregistrer soigneusement ses temps de déplacement, ses frais kilométriques et ses frais de repas afin d'en demander le remboursement. En pratique, chaque employé qui débute son travail à l'extérieur doit pouvoir considérer son trajet effectué entre le siège ou l'atelier de l'entreprise et le chantier comme rémunéré en tant que temps de travail normal. Par siège ou atelier, il faut comprendre celui de l'entreprise de mission, puisque c'est cette dernière qui va exercer son pouvoir de direction envers le travailleur pendant l'exécution des prestations.

A l'échelle nationale, ce temps de travail non rémunéré représente des millions de francs qu'il n'est pas question de laisser en cadeau dans les poches du patronat. ■

Alice Besson, juriste, Unia Vaud

Une question sur vos droits en matière de travail ou d'assurances sociales?
N'hésitez pas à nous écrire à redaction@evenement.ch

BRÈVES

LAUSANNE GRANDE MARCHE POUR LE CLIMAT

«Salut! Toi qui vis en cette période extraordinaire sur Terre! Avec des étés secs et caniculaires, les prises de conscience se font lentement mais sûrement. Mais celles-ci n'aboutiront à aucun changement politique sans mobilisation citoyenne. C'est pourquoi il est grand temps de descendre de nouveau dans la rue pour faire entendre nos voix, qu'elles soient de gauche ou de droite, le climat nous concernant toutes et tous.» C'est par ces mots que le groupe famille d'Extinction Rebellion (XR Familles) invite à une Marche pour le climat (autorisée) samedi 3 septembre à 14h devant la gare de Lausanne. Ses revendications premières: le respect des recommandations du GIEC et de l'Accord de Paris, dont les objectifs intermédiaires n'ont pas été remplis. Et la modification, d'ici à la fin de 2022, des plans climat actuels qui ne permettent pas d'atteindre leurs propres objectifs. Cela à tous les échelons de la société (Confédération, cantons, communes, entreprises, familles, etc.). Un Manifeste détaille d'autres mesures à prendre de toute urgence. Samedi, une fois n'est pas coutume, ce sont des enfants qui ouvriront le cortège de la gare à la place de la Riponne. La manifestation est soutenue par de nombreuses organisations écologiques et institutions culturelles: la Grève du climat, Doctors for XR, Grands-parents pour le climat, Alternatiba Leman, Après-VD, Ag!ssons, Renovate Switzerland, le Jardin aux 1000 mains, The Positive Project, Morges et région en transition, le Laboratoire de transition intérieure, le Théâtre de Vidy, le Théâtre de l'Orangerie, et le Zinéma. ■ **AA**

Pour plus d'informations ou pour signer le Manifeste, voir sur: maintenant-agir.ch

CONFÉRENCE REGARDS CROISÉS DE DEUX MILITANTES

A l'invitation du centre socioculturel Pôle Sud et du Jardin aux 1000 mains à Lausanne, une voix majeure de l'écoféminisme sera à Lausanne le week-end prochain: l'Américaine Starhawk, écrivaine et militante conjuguant politique, action directe et spiritualité. Elle donnera une conférence à la Maison du peuple à Lausanne, vendredi 2 septembre à 19h, puis animera un atelier au Jardin aux 1000 mains, samedi et dimanche. Elle sera accompagnée de l'autrice et journaliste Juliette Rousseau, militante syndicale, féministe et altermondialiste française. La première est notamment l'auteure de *Rêver l'obscur, De quel monde voulons-nous?*, ou encore de *Comment s'organiser?* La deuxième a écrit *Lutter ensemble: pour de nouvelles complicités politiques.* Lors de leur conférence, en français et en anglais (avec traduction), Starhawk et Juliette Rousseau partageront leurs expériences positives de luttes, autant de sources d'inspiration pour les mobilisations actuelles et futures. ■ **AA**

Plus d'informations, sur:
polesud.ch/evenement/recits-de-militance-joyeuse ou 1000mains.ch

MONTHEY LES FEMMES D'UNIA EN PISTE POUR UNE BONNE CAUSE...

UNIA

Organisée en soutien aux femmes victimes d'un cancer, principalement du sein et des poumons, la course la Monthey-sanne s'est déroulée le 21 août dernier et a rassemblé plus de 1600 participantes. Comme à l'accoutumée, Unia Valais a pris part à la compétition, 10e du genre, avec pas moins de 19 syndicalistes suant pour la bonne cause. Casquette rose Unia sur la tête, dix d'entre d'elles ont opté pour le parcours de 5 kilomètres et 9 pour celui de 2,5 kilomètres. «Cette journée s'est passée sous le soleil et sous le signe de la solidarité féminine, de la bienveillance et de la bonne humeur», a déclaré Sandra Previti, secrétaire syndicale et organisatrice de l'équipe Unia. Exclusivement féminine – les hommes sont les bienvenus comme bénévoles ou spectateurs – la Monthey-sanne permet de récolter des fonds en faveur des malades. Les bénéfices servent à financer différentes activités ouvertes à tous et visant à sortir les femmes atteintes dans leur santé de leur isolement. Des ateliers de maquillage, de peinture, de yoga, etc., tendent vers cet objectif. ■ **SM**

WWW.EVENEMENT.CH

AGENDA UNIA

BIENNE

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

Bienne: pour connaître les heures d'ouverture du secrétariat et de la caisse de chômage, merci d'appeler le 032 329 33 33.

Granges-Longeau: pour connaître les heures d'ouverture, merci de contacter le 032 653 01 11.

Lyss: le guichet est fermé. Une permanence téléphonique est ouverte au 032 329 33 33.

Autres informations sur bienne-soleure.unia.ch

FRIBOURG

PERMANENCES

La permanence est ouverte par téléphone au 026 347 31 31 et par e-mail à fribourg@unia.ch. En cas de nécessité, un rendez-vous avec une ou un secrétaire syndical peut être fixé par téléphone. Les plages de temps encore disponibles sont fournies lors de l'appel téléphonique.
Les entretiens ont lieu à Bulle ou à Fribourg.

GENÈVE

HORAIRES DU SECRÉTARIAT

Nous sommes ouverts le lundi de 14h à 18h, et les mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h. Les permanences restent sur rendez-vous (à fixer au guichet ou par téléphone au numéro ci-dessous). Les adhésions pouvant être réalisées à nos guichets, nous invitons les personnes qui ne sont pas membres et qui souhaitent un conseil à se présenter dans nos locaux. Permanence téléphonique du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h au 0848 949 120.

CAISSE DE CHÔMAGE

Réception: rue des Gares 12, 1201 Genève (inscriptions et formulaires).
Guichets: De 9h à 12h et de 14h à 17h, sauf le lundi matin.
Permanence téléphonique: 058 332 11 32. De 8h à 12h et de 13h30 à 17h, sauf le mercredi après-midi.
Contact par email ou envoi des documents: sans-emploi.ch/espace-client
Formulaires U1: geneve.pdu1@unia.ch

PERMANENCE PAPYRUS

Les permanences «Papyrus» sont désormais réservées uniquement aux membres d'Unia affiliés depuis au moins trois mois. Des rendez-vous sont possibles le mercredi entre 14h et 18h. Pour plus d'informations, écrivez à geneve@unia.ch ou appelez le 0848 949 120.

NEUCHÂTEL

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel
Permanences syndicales: lundi, mercredi et jeudi de 15h à 18h.
Ouverture des secrétariats: du lundi au jeudi de 10h à 12h et de 15h à 18h et le vendredi de 10h à 12h.

Fleurier, permanences syndicales
Les jeudis de 13h à 18h tous les 15 jours.
Ouverture du secrétariat
Vendredi de 9h30 à 12h.

Le Locle
Ouverture du secrétariat
Mardi et jeudi, de 10h à 12h et de 15h à 18h.
Permanence téléphonique pour toute la région: du lundi au vendredi de 10h à 12h et du lundi au jeudi de 14h à 18h au 0848 203 090.

GROUPE D'INTÉRÊTS DES RETRAITÉS

Stand d'information et de propagande contre AVS 21

Le GI Retraités vous invite à une journée de mobilisation dans la rue piétonne de Neuchâtel le **samedi 3 septembre dès 10h.**
Nous nous engageons pour protéger nos rentes et la plus importante de nos assurances sociales, pour dire Non à AVS 21! Un crieur public sera présent. Une partie officielle aura lieu. Des témoignages et un quizz animeront encore la matinée.
Venez nombreuses et nombreux!

LE LOCLE

GROUPE DES RETRAITÉS

Fondue traditionnelle

Comme de coutume, nous organisons la traditionnelle fondue de notre groupe. Ce repas aura lieu le mercredi 21 septembre dès 11h30. Attention nouveau local: Salle de paroisse protestante, rue du Doubs 107, arrêt du bus Bibliothèque. Bus de départ à la Gare, direction Hôpital.
Veuillez-vous inscrire auprès de Didier Gigon, tél. 032 968 63 08 ou mobile 079 385 37 55 jusqu'au 19 septembre.
Tous les membres et amis sont cordialement invités. Nous nous réjouissons de passer un bon moment ensemble et surtout n'oubliez pas votre bonne humeur.
Didier Gigon, président

TRANSJURANE

HORAIRES
PERMANENCES SYNDICALES

Delémont: lundi et jeudi de 14h30 à 18h.
Porrentruy: lundi de 14h30 à 18h.
Saint-Imier: mardi de 14h30 à 18h. Jeudi, permanence administrative, de 14h30 à 18h.
Tavannes: lundi de 14h30 à 18h.
Permanence téléphonique: 0848 421 600, lundi au jeudi de 14h30 à 17h30 et vendredi de 9h à 12h.

PERMANENCES CAISSE DE CHÔMAGE

Delémont: lundi, mercredi et vendredi matin de 9h à 11h30; lundi, mardi et jeudi après-midi, de 14h à 17h.
Moutier: mercredi après-midi, de 14h à 17h.
Porrentruy: lundi après-midi de 14h à 17h; jeudi matin, de 9h à 11h30.
Saint-Imier: mardi et jeudi de 14h à 17h.
Tavannes: lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi matin, de 9h à 11h30; lundi, mardi et jeudi après-midi, de 14h à 17h.
Permanence téléphonique: 058 332 11 32.

GROUPE DES RETRAITÉS

Sortie annuelle

Cette sortie aura lieu le mercredi 7 septembre. Rendez-vous à 11h pour l'apéro suivi du repas de midi au restaurant le Central à Tavannes. Puis déplacement à Bienne pour la visite du musée Omega à 15h.
Prix: 15 francs par personne. Renseignements et inscription obligatoire jusqu'au 31 août auprès de romain.cuttat@unia.ch ou tél. 0848 421 600.

VALAIS

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

Téléphone: 027 602 60 00 de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h30.
Ouverture des guichets: lundi, mercredi et vendredi.
Sion, Sierre, Martigny, Monthey: de 9h à 11h30.

Permanences du soir
Sierre: lundi de 17h à 19h.
Monthey: mardi de 17h à 19h.
Sion: jeudi de 17h à 19h.
Martigny: jeudi de 17h à 19h.

CAISSE DE CHÔMAGE

Téléphone: 058 332 11 32.
Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.
Ouverture des guichets:
Martigny, Monthey, Sierre, Sion
Lundi et mardi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h, mercredi de 8h30 à 11h30, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h.

VAUD

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

Les secrétariats de Lausanne, Nyon, Yverdon, Vevey et du Sentier ont un numéro de téléphone commun. Vous pouvez les contacter au 0848 606 606 ou au 0041 848 606 606 depuis la France.
Les permanences des secrétariats ci-dessus se font **uniquement sur rendez-vous. Elles ont lieu les lundi, mardi et jeudi de 14h à 18h.**
Pour les autres secrétariats, renseignez-vous par téléphone.
Horaires téléphoniques:
Lundi à vendredi matin de 8h30 à 12h.
Lundi après-midi de 13h30 à 17h.
Mardi et jeudi de 13h30 à 18h.
Mercredi après-midi fermé.
Vendredi après-midi de 13h30 à 16h.

CAISSE DE CHÔMAGE

Lausanne, Vevey, Aigle, Morges, Nyon, Crissier, Yverdon, Payerne, Le Sentier

En lieu et place de l'envoi d'e-mails, les demandeurs d'emploi doivent désormais contacter la caisse de chômage au moyen du formulaire de contact internet disponible sur la page d'accueil **sans-emploi.ch**. L'objectif de ce formulaire est de fournir des réponses à de nombreuses questions via la FAQ, il permet d'éviter de l'attente au téléphone et fluidifie le traitement. Le formulaire permet en outre de télécharger les documents manquants directement sur cette page. Nous restons évidemment accessibles aux assurés par téléphone au 058 332 11 32 (numéro unique pour la Suisse Romande).

DISPOSITIF ANTI-COVID: SANCTION ABANDONNÉE POUR UNE SERVEUSE

Soutenue par Unia, une serveuse, amendée en raison de la non-application de mesures anti-Covid, a obtenu gain de cause devant le Tribunal de police

Sonya Mermoud

«C'est une victoire. Les salariés ne peuvent être tenus pour responsables de l'application de mesures anti-Covid.» Chargée de l'encadrement individuel des membres à Unia Genève, Audrey Schmid a salué le jugement rendu en juin dernier par le Tribunal de police, considérant que l'employée incriminée ne pouvait être sanctionnée. Cette dernière avait, le 26 octobre 2020, été amendée d'un montant de 2500 francs pour avoir omis de collecter l'identité d'un client dans le cadre de l'Arrêté relatif aux mesures destinées à lutter contre la pandémie. La serveuse en question était ce jour-là seule dans l'établissement, sa cheffe s'était absentée. Elle se trouvait, relate Unia dans un communiqué, derrière le bar pour servir un consommateur lorsqu'une unité de police est arrivée afin de procéder à un contrôle du respect des dispositions anti-Covid. Si la personne dont elle s'occupait avait pour sa part bien inscrit ses coordonnées dans un formulaire prévu à cet effet, une autre, en attente, ne l'avait pas imitée malgré la demande de la travailleuse. Aussi, la serveuse a-t-elle reçu une amende de 2500 francs avant que ce montant ne soit revu à la baisse à 1750 francs, sa situation financière ayant été prise en compte. Une somme représentant encore tout de même le double du salaire perçu par la serveuse œuvrant à temps partiel. Dans sa contestation, cette dernière a fait valoir qu'elle n'était pas responsable de l'établissement, œuvrant comme simple employée. Elle a également argué de sa bonne foi dans l'application des règles de prévention non sans préciser toutefois qu'il lui était impossible de s'assurer que tous les clients remplissent le document dès leur entrée. Cette exigence aurait nécessité qu'elle se tienne sur le pas de la porte, l'empêchant *de facto* de servir les consommations dans le même temps. La travailleuse a encore expliqué qu'elle procédait dès lors à cette vérification au moment de servir les clients et qu'elle ne pouvait être tenue responsable du manque de moyen matériel déployé par le propriétaire de l'établissement. Des arguments balayés, le 18 juin 2021, par le Service des contraventions.

ENSEIGNEMENTS À TIRER…

Soutenue par Unia et son avocat, Me Raphaël Roux, l'employée a alors défendu son cas lors d'une audience qui s'est tenue le 7 juin dernier. Avec succès. «Le syndicat se félicite de cette décision de bon sens et espère que le jugement permettra au Conseil d'Etat d'en tirer des enseignements si des mesures devaient être rétablies dans les prochains mois. Nous avons dénoncé une situation injuste. Le personnel n'a pas de pouvoir décisionnel sur le nombre d'employés à engager en de telles circonstances. Il est dès lors nécessaire de réaffirmer qu'il est de la responsabilité des propriétaires et des exploitants de prévoir suffisamment de personnes pour que les mesures de prévention soient matériellement applicables», commente Audrey Schmid. Et d'ajouter: «Au-delà du caractère anecdotique de ce cas – qui a malgré tout failli coûter deux mois de salaire à une serveuse – Unia considère qu'il reste emblématique du traitement dont ont fait l'objet les salariés durant la crise Covid, largement oubliés des aides publiques au regard de celles déployées pour soutenir les entrepreneurs. Il n'y a eu que peu de compensations. Une situation d'autant plus injuste que les salariés pouvaient être amendés.» Dans ce contexte, plaidant pour une véritable politique de prévention prévoyant l'instauration d'un dispositif la soutenant, Unia invite à l'avenir le Conseil d'Etat à ne plus se tromper de cible en visant les salariés à la place de leur patron… ■

OLIVIER VOGELSANG/ARCHIVES

Entre fermetures et nécessité de collecter les données des clients, les cafés-restaurants ont subi de plein fouet la crise sanitaire. Le jugement rendu confirme que le respect des mesures de prévention alors adoptées incombait aux propriétaires et exploitants.

Une pétition pour encadrer les multinationales

La pression s'accentue sur le gouvernement pour une loi efficace sur la responsabilité des multinationales, alors que la Suisse est dépassée par ses voisins

Aline Andrey

«Rivières polluées, déchets miniers hautement toxiques et forêts tropicales détruites: des multinationales suisses sont régulièrement impliquées dans des violations des droits humains ou des pollutions environnementales. Alors que les pays voisins et l'UE sont en train d'adopter des lois efficaces pour y remédier, la Suisse risque de devenir le seul pays sans responsabilité des multinationales.» Face à ce constat, la Coalition pour des multinationales responsables continue de faire pression, cette fois-ci en lançant une pétition. Celle-ci demande une loi qui soit à la hauteur de l'enjeu. Soit le respect des droits humains et environnementaux par les firmes notamment actives dans l'extraction des minerais.

OLIVIER VOGELSANG/ARCHIVES

L'initiative pour des multinationales responsables soumise au verdict des urnes en novembre 2020 avait été acceptée par 50,7% des votants, mais refusée par la majorité des cantons.

DEVOIR DE DILIGENCE

Les mesures exigées dans la pétition pour que la Suisse rattrape son retard sur ses voisins: un devoir de diligence raisonnable en matière de droits humains et de protection de l'environnement basé sur les risques et conforme aux standards internationaux (en particulier les Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits humains et les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales); une autorité de surveillance indépendante dotée de compétences étendues, sur le modèle du projet de directive de l'UE; une responsabilité civile adaptée au droit suisse pour les dommages relevant des droits humains ou de l'environnement qui auraient pu être évités par une diligence appropriée.

Depuis la votation sur l'initiative pour des multinationales responsables en novembre 2020 – qui avait été acceptée par 50,7% des votants, mais refusée par la majorité des cantons –, l'Allemagne et la Norvège ont adopté des lois efficaces, rejoignant ainsi la France, selon la Coalition. Et puis, en février dernier, la Commission européenne a présenté un projet de directive, qui va en partie plus loin que l'initiative pour des multinationales responsables. «La responsabilité civile s'étend aux fournisseurs, et une autorité de surveillance habilitée à infliger de lourdes amendes en cas d'infraction est prévue. En outre, les multinationales devront montrer qu'elles respectent les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat», indique la Coalition qui regroupe 80 organisations, des ONG surtout et quelques syndicats, dont Unia qui soutient la pétition.

UNE LOI SUISSE ALIBI

La Coalition avait déjà dénoncé à maintes reprises la faiblesse de la loi d'application entrée en vigueur le 1er janvier 2022, qui édulcore encore le contre-projet du Conseil fédéral. Au final, un blanc-seing pour la grande majorité des multinationales, car la loi prévoit un devoir de diligence uniquement dans deux domaines: le travail des enfants et les minerais lors de conflit. De surcroît, aucun mécanisme de contrôle ou de réelle sanction n'est prévu.

Dick Marty, ancien conseiller aux Etats et membre du comité de la Coalition pour des multinationales responsables, soutient la pétition par ces mots: «Lors de la campagne de votation d'il y a deux ans, le Conseil fédéral a promis à maintes reprises qu'il souhaitait une loi suisse "coordonnée au niveau international". Il doit maintenant tenir cette promesse et élaborer une loi sur la responsabilité des multinationales. En Suisse aussi, les multinationales qui ont recours au travail forcé ou qui détruisent des régions entières doivent répondre de leurs actes.»

La coalition s'est fixé l'objectif de récolter 100 000 signatures en 100 jours, afin d'envoyer un signal clair au Conseil fédéral et au Parlement. Une semaine après, elle avait déjà recueilli plus du quart des paraphes souhaités.

A noter qu'un sondage mené par l'institut Demoscope montre que 70% de la population voterait aujourd'hui pour l'initiative sur la responsabilité des multinationales. Plus d'un tiers de celles et ceux qui l'ont refusé en 2020 auraient donc changé d'avis notamment à cause des évolutions législatives dans les pays voisins. ■

Pour plus d'informations et signer la pétition, voir sur: responsabilite-multinationales.ch/petition

DROITS DES TRAVAILLEURS BALAYÉS EN UKRAINE

En juillet, deux lois anti-ouvrières et antisyndicales ont été adoptées par le Parlement. Des pétitions ont été lancées pour que le président y oppose son veto

Sylviane Herranz

Ukraine: un retour à des conditions de travail dignes du XIXe siècle… Alors que les travailleuses et les travailleurs ukrainiens ne jouissaient déjà pas de conditions de travail très élevées en matière de salaire notamment, le déclenchement de la guerre, en février dernier, et l'application de la loi martiale ont permis de faire sauter de nombreuses protections: suspension des conventions collectives, interdiction des grèves, augmentation possible du temps de travail des 40 heures habituelles à 50 ou 60 heures par semaine, travail de nuit et du week-end facilité, etc. Mais cette déréglementation n'était pas suffisante pour le patronat ukrainien. Le 19 juillet, le Parlement est allé plus loin vers la destruction des droits ouvriers dans le pays, en adoptant deux projets de lois, les lois 5371 et 5161. Ces lois privent les travailleurs de leur droit de négociation collective et d'autres protections garanties par les conventions de l'Organisation internationale du travail, et donnent la possibilité aux employeurs de soumettre 10% de leur main-d'œuvre à des contrats «zéro heure». Selon la Confédération syndicale internationale (CSI), ces lois proposent également la confiscation des biens détenus par la Fédération des syndicats d'Ukraine. Cette dernière «a hébergé quelque 300 000 personnes déplacées dans leur propre pays et continue de fournir des centres de logement aux déplacés internes, ainsi qu'une aide humanitaire vitale à des familles qui ont tout perdu et dont les membres sont en première ligne de la résistance à l'invasion russe», indique la CSI dans un communiqué diffusé après le vote du Parlement. Ces projets de libéralisation totale du marché du travail avaient été combattus par les syndicats ukrainiens et leurs faîtières bien avant la guerre. Leur mise en œuvre toucherait plus de 90% des travailleurs, dépouillés de toutes protections et de garanties, en particulier dans les petites et moyennes entreprises. Face à cette attaque majeure contre le Code du travail ukrainien, une campagne internationale a été lancée demandant au président Zelensky d'opposer son veto à ces lois. Des pétitions circulent et sont relayées notamment par l'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB) et par le Réseau européen de solidarité avec l'Ukraine. ■

Pétitions à signer sur:
ukraine-solidarity.eu ou www.bwint.org/fr_fr

LES ENFANTS DE SAISONNIERS SORTENT DE L'OMBRE

Dans son exposition «Enfants du placard. A l'école de la clandestinité», le Musée d'histoire de La Chaux-de-Fonds donne la parole aux anciens petits clandestins. Un retour sur un passé qui n'a pas fini d'être exploré

VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS, A. HENCHOZ

Une exposition pour ouvrir les portes des placards, et libérer la parole des enfants clandestins devenus adultes, ici, en Suisse.

Propos recueillis par Aline Andrey

«Enfants du placard». Cette expression marque l'histoire de la Suisse de la seconde partie du XXe siècle (1931-2002). Celle du statut de saisonnier, aboli il y a vingt ans seulement. Des immigrés italiens, espagnols, portugais, yougoslaves et d'ailleurs sont venus contribuer à la prospérité helvétique. Avant d'être des hommes et des femmes, ils étaient une main-d'œuvre corvéable à merci. Quant à leurs enfants, des clandestins! Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, en 1946, jusqu'en 2002, des dizaines de milliers de jeunes, si ce n'est davantage, ont vécu cachés, le permis A interdisant le regroupement familial. Parallèlement, la lutte pour l'accès à l'école a mobilisé de nombreuses personnes et associations. C'est cette mémoire qu'évoque le Musée d'histoire de La Chaux-de-Fonds dans son exposition temporaire «Enfants du placard. A l'école de la clandestinité», du 12 juin 2022 au 19 mars 2023. L'institution donne ainsi la parole à ceux qui se sont vus imposer le silence, la discrétion, voire l'invisibilité. Ce projet est le fruit de sa collaboration avec des historiens de l'Université de Neuchâtel, sous la direction de la professeure Kristina Schulz, dont la recherche s'intitule: «Une socio-histoire des gens qui migrent: Les "enfants du placard" (1946-2002)». Entretien avec le conservateur du Musée d'histoire de La Chaux-de-Fonds et spécialiste de l'histoire des migrations, Francesco Garufo.

QUESTIONS RÉPONSES

Quel est le propos de votre exposition?
Des expositions ont eu lieu sur le statut de saisonnier, mais, à ma connaissance, c'est la première spécifiquement axée sur l'histoire des enfants qui ont accompagné leurs parents illégalement. L'un de nos objectifs est de faire découvrir cette réalité au plus grand nombre. Et de donner la parole à celles et ceux qui en ont été privés. Leurs expériences sont diverses, multiples. Certains ont été clandestins pendant quelques semaines, d'autres pendant des années. Certains sont trop petits pour s'en souvenir. D'autres étaient adolescents, et en gardent des séquelles. Au sein même des fratries, les différences peuvent être grandes. De surcroît, des enfants de travailleurs au bénéfice d'un permis B vivaient aussi illégalement en Suisse, car le regroupement familial pouvait prendre du temps et être refusé lorsque le logement était jugé trop petit. Ces enfants clandestins portent en eux les conséquences d'une politique migratoire d'après-guerre basée sur le travail, la rotation de la main-d'œuvre...

Comment est structurée la visite?
Dans une première partie introductive, nous revenons sur le contexte politique, le lien entre le statut de saisonnier et la clandestinité. Un statut dont le projet politique était explicite et volontaire: les travailleurs devaient répondre aux besoins de l'économie sans s'installer durablement en Suisse.
S'ensuivent deux volets: les témoignages d'un côté et les mobilisations pour la scolarisation des enfants de l'autre. Quelques objets ont été prêtés par les témoins. Ils recouvrent une importance particulière, même si a priori ils peuvent paraître anecdotiques. Un abonnement de bus par exemple porte en lui toutes les inquiétudes liées à la sphère publique. Sur un mur, l'injonction: «Fais attention!» est lourde de sens. Si c'est une phrase que tout parent peut dire un jour ou l'autre à son enfant, elle prend une autre résonance dans un contexte de clandestinité. Rappelons qu'ils sont nombreux à avoir été expulsés. Il est difficile d'avancer un chiffre pourtant, comme pour le nombre d'enfants clandestins.

La question de l'école est également centrale...
Beaucoup d'associations, de parents et de citoyens se sont mobilisés pour que les enfants de saisonniers soient scolarisés. Passant outre les interdictions, des directions d'établissements et des enseignants les ont accueillis dans leurs classes. Des écoles clandestines, comme Mosaïque à La Chaux-de-Fonds, qui fête ses 40 ans, ont vu le jour. Neuchâtel et Genève ont connu aussi des écoles illégales. En 1990, ce sont ces deux cantons qui ont autorisé les premiers la scolarisation des enfants de saisonniers. Plus largement, derrière l'accès à l'école, la socialisation était le grand enjeu, pour sortir de l'isolement, apprendre la langue, donner accès au médecin scolaire, au dentiste, à une sortie à la patinoire...

Une exposition sur les saisonniers a eu lieu et plusieurs recherches sur «les enfants du placard» sont en cours. D'où vient cet intérêt pour ce sujet, et pourquoi maintenant?
Au début des années 2000, lorsque j'ai fait ma thèse sur l'histoire des migrations, on parlait beaucoup des politiques migratoires. Pour ma part, je voulais comprendre les mécanismes de l'embauche, du monde du travail. Depuis quelques années, on assiste à des recherches dont la focale se porte davantage sur l'aspect social et individuel, voire familiale, sur les zones d'ombre pauvres en sources écrites, en archives et pourtant très importantes pour repenser la mémoire des migrations. Si on a retrouvé par exemple dans les documents de Denyse Reymond, fondatrice de l'Ecole Mosaïque, des frais de rapatriement pour un enfant expulsé, les archives retraçant la vie intime et familiale des immigrés sont rares. Cette partie de l'histoire reste donc méconnue.

Cette exposition est une étape, dites-vous. Dans quel sens?
A la fin de la visite, un espace permet de témoigner oralement. Le musée se veut ainsi un lieu de partage, mais aussi une interface entre les chercheurs et le grand public. Depuis juin et jusqu'à mars de l'année prochaine, l'exposition va donc évoluer. Parallèlement les recherches continuent, à Neuchâtel, mais aussi à Genève ou à Berne. «Les enfants du placard» représentent un sujet historique, car il met en évidence la politique des Trente glorieuses qui n'ont pas été que dorées. Derrière la *success story* se cachent ceux qui en ont fait les frais. C'est aussi un enjeu de mémoire, dans lequel s'inscrit notamment la démarche de l'association Tesoro à Zurich. Cette dernière demande une réparation symbolique et des excuses pour les traumatismes subis par les saisonniers.
J'espère que l'exposition puisse amener d'autres personnes à témoigner, à sortir du silence, et de la honte souvent décrite par ceux qui ont vécu la clandestinité. Pour tous les témoins, c'est difficile de parler de cette période. Ils ont intégré un certain sentiment d'infériorité. Ils devaient se cacher, être silencieux. La clandestinité ne porte pas à la valorisation. Vivre caché, c'est ne pas avoir le droit d'exister.

La question de la clandestinité des enfants est toujours tristement d'actualité...
Le sujet historique doit aussi avoir une pertinence dans le présent, avoir du sens, amener des éléments de réflexion actuelle. La question des enfants sans papiers en est une, comme l'interdiction de regroupement familial qui divise tant de familles. ■

Pour plus d'informations sur le programme des visites, des ateliers et des rencontres, voir sur: mhcdf.ch

A noter, entre autres activités, la soirée d'échanges, le 6 octobre, avec d'anciens enfants clandestins, dont le journaliste Massimo Lorenzi.

ALVARO BIZZARRI

«Je veux rester avec mon papa!» En 1972, le réalisateur Alvaro Bizzarri dénonce le statut de saisonnier dans son film *Lo stagionale*.

PAROLES DES «ENFANTS DU PLACARD»

(tirées de l'exposition)

LILIANA: «C'est un contraste très grand, je pense, entre ce que mes parents ressentaient et ce que moi je ressentais. Je me souviens, mes parents insistaient énormément: "Tu ne parles à personne! Tu ne parles jamais à personne! Tu ne parles pas aux inconnus, tu rentres à la maison, tu rentres à la maison direct!" J'ai mis vingt ans à déchiffrer, en fait, le pourquoi de cette insistance.» ■

RAPHAEL: «Personnellement, dès le premier jour, on savait qu'on n'avait pas le droit d'être en Suisse. Mon père me l'avait dit depuis le départ: "On y va, mais on n'a pas le droit d'y être." (...) Pour pouvoir se doucher, il fallait qu'on se déplace aux bains publics, qui étaient à l'époque à l'avenue Léopold-Robert 13. Et chaque fois qu'on y allait, on avait la peur au ventre, parce qu'on n'était pas déclarés officiellement.» ■

«ENFANTS DU PLACARD», L'HISTOIRE D'UNE EXPRESSION

Comme le mentionne l'exposition, l'origine de l'expression «enfants du placard» est floue. Ses sources seraient surtout filmographiques, puisque dans *Pane e cioccolata* (1974) de Franco Brusati, le personnage principal souligne que «dans les armoires des saisonniers, il y a plus d'enfants que de chemises». Puis, en 1977, le cinéaste français Benoît Jacquot réalise *Les enfants du placard.* ■

VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS, A. HENCHOZ